

## COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE

### Expérimentation FLEX ICA à l'ENAC

Lors de ce CSP, il nous a été présenté un texte relatif aux modalités de mise en œuvre de l'expérimentation Flexibilité à l'ENAC. Ce mécanisme a pour but de pallier le manque d'effectifs des ICA et ainsi de faire face aux surplus de travail dus aux promotions ICNA supplémentaires et au contrat avec Maastricht (MUAC). Le projet présenté étant conforme aux discussions qui ont eu lieu lors des nombreux GT ad hoc, FO n'a pas formulé de remarque particulière. Par contre, pour FO, le fond du problème reste le manque d'effectifs ICA pour lequel aucun plan d'affectation n'a été présenté par ailleurs. **C'est pourquoi FO a demandé et obtenu qu'un nombre constant d'AVE soient ouverts chaque année. Avec un départ moyen de 6 ICA/an, l'administration s'est engagée à ouvrir 10 AVE/an de postes ICA, soit une augmentation moyenne de 4 ICA/an pour le service.**

Du côté TSEEAC instructeurs, la surcharge de travail du côté ICA leur est en partie transférée, ce décloisonnement étant possible grâce à une NIT dont FO ne remet en cause l'existence. Cependant l'effectif des instructeurs TSEEAC n'est que de 10 pour un BO de 14. Dans ces conditions, il apparaît difficile à ces instructeurs de participer à l'effort du département. **FO a donc là aussi demandé et obtenu des affectations conformes à l'obtention du BO à court terme. L'administration s'engage ainsi à atteindre ce BO d'ici 3 CAP en ouvrant 2 postes à celle d'automne et en tenant également compte de départs éventuels.**

Enfin, FO a fait remarquer que, pour rester dans l'esprit de la NIT, il serait intéressant d'envisager la possibilité à un Inspecteur d'Etude TSEEAC d'encadrer une promotion ICNA afin là aussi de suppléer à la charge accrue de travail et au sous-effectif que peuvent connaître les IE ICNA. **L'administration s'est prononcée favorable à cette possibilité.** Encore faut-il qu'elle ne reste pas théorique ...

Enfin un groupe de travail sera créé afin d'évaluer les impacts de la mise en œuvre de la Flex dans tout le département ATM. Pour FO, les conclusions de cette étude devraient pouvoir être utilisées lors de futures négociations protocolaires **afin de proposer un traitement équitable au sein de ce département.**

### Arrêté modifiant le taux de la prime de performance des PN DGAC

Le protocole 2016-2019, au chapitre 3.9, prévoit une revalorisation de la prime de performance des PN :

*« La réussite du plan de performance de l'ENAC est un enjeu majeur pour permettre le maintien de l'activité export de la filière de la formation au pilotage... La mise œuvre de ce plan de performance va nécessiter que chaque PN instructeur voie son activité productive portée entre 650 et 700 h... Pour encourager et récompenser ces gains de productivité, la prime de performance versée aux PN de l'ENAC sera augmentée de 5%.*

*Pour prendre en compte les efforts de productivité réalisés par les PN de la DSAC dans les services de la DSAC, les coefficients de 1,5 et 3% prévus à l'article 6 de l'arrêté du 6 mai 2011, mentionné ci-avant, seront portés respectivement à 2 et 4 % . »*

**Sur l'insistance de Force Ouvrière, ce point a été ajouté à ce comité de suivi**, à l'origine spécifique à l'expé ICA ENAC. Les efforts conséquents des PN pour la réussite du plan de performance DFPV à l'ENAC justifient amplement une application rapide des décisions protocolaires. Or, sans notre pression, le corps des PN serait encore le grand oublié de cette période protocolaire.

**FO profite de ce point pour réclamer une officialisation du maintien du nombre de centres de formation, suite à l'obtention du contrat de formation des cadets Air-France. De plus, nous alertons la DGAC sur le besoin de pérenniser les effectifs instructeurs et ouvriers de maintenance, afin de contribuer encore à la réussite de la formation au pilotage de l'établissement public ENAC.**

**Nos représentants veillent à l'application rigoureuse et équitable des règles de gestion des PNT à la DGAC. Nous participons activement au retour d'expérience sur l'application du statut PNT 2011.**



## Agents Contractuels : Subrogation

A la demande de FO, la secrétaire générale a confirmé que la Direction générale des finances publiques (DGFIP) avait donné son accord pour la mise en place de cette mesure sociale à la DGAC. Au regard de l'interaction avec le dispositif de prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un atelier interne se tiendra courant mai pour définir l'ensemble des aspects techniques en vue de la mise en œuvre effective qui pourrait intervenir d'ici la fin de l'année 2018.

**FO, qui porte cette mesure depuis de nombreux mois, se félicite de cette avancée très attendue par les agents contractuels et de sa mise en œuvre prochaine.**

## Embauches Ouvriers d'Etat

Le protocole prévoit jusqu'en 2019 des embauches dans le corps des Ouvriers d'Etat. 30 Ouvriers d'Etat ont ainsi intégré tous les services de la DGAC et de l'ENAC au titre des années 2016 et 2017, et sur de multiples familles : électrotechnicien, logisticien, spécialiste labo, magasinier, informatique, hygiène et sécurité, technicien avionique, technicien cellule et moteur, chaudronnier-soudeur, mécanicien d'usinage.

Au vu des situations tendues des effectifs dans tous les services et des charges en constante augmentation sur toutes ces fonctions, FO exige de la DGAC le respect de son engagement protocolaire afin de permettre pour l'année 2018 d'obtenir des autorisations d'embauches sur toutes ces familles. La situation est totalement incompréhensible, d'autant que le Ministère de la Défense recrute actuellement 324 Ouvriers d'Etat pour 2018.

Aujourd'hui, le contrôleur budgétaire attend la réponse DGAFP pour les autorisations 2018 à la DGAC.

## PIPC : Prime d'Intéressement et de la Performance Collective

Au dernier CSP, FO avait fortement insisté pour le déblocage de la PIPC au guichet unique.

La DGAC annonce que le texte ministériel est bloqué au Ministère des comptes publics pour une étude sur les critères qui permettent le versement de la PIPC pour les 2 années 2016 et 2017. La secrétaire générale étudie la modification des critères qui seraient réalisables (ratio d'endettement de 70% à 60%, croissance du trafic passager de 1% à 2%).

**Vos représentants FO : Franck DUPONT (SNA-GSO) / Jean-Christophe MAZIN (ENAC) / Dominique THOMAS (DSAC-SO)  
Vincent BACHELIER (DSNA) / Laurent NOTEBAERT (SNA-N)**

